



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 04 juin 2025 à Paris

Conférence de presse de l'ADIRA - Intervention de Jalil Benabdillah, président du CNER

À l'occasion des 75 ans de l'ADIRA et de son assemblée générale, le CNER, la fédération des agences d'attractivité, de développement et d'innovation, représenté par son Président Jalil BENABDILLAH, prendra la parole lors de la conférence de presse organisée par l'agence alsacienne.

Cette intervention permettra de rappeler le rôle central joué par le CNER dans le paysage économique territorial français, de mettre en lumière le réseau des agences et de dévoiler en avant-première les grandes orientations de sa feuille de route pour la période 2025-2028, dont la publication est prévue à la mi-juin.

LE CNER, AU SERVICE DES TERRITOIRES DEPUIS PLUS DE 70 ANS

Créé en 1952, le CNER fédère aujourd'hui près de 80 agences de développement à tous les échelons territoriaux. Héritier des comités d'expansion économique, il a accompagné les grandes évolutions du développement économique : décentralisation, professionnalisation du développement économique, puis transitions écologique, sociale et économique. Structure indépendante, il joue un rôle singulier et transversal, en promouvant une vision décentralisée, collaborative, et durable du développement économique.

Ses principales missions :

- Représenter et défendre les agences auprès des pouvoirs publics ;
- Former les professionnels du développement économique ;
- Animer un réseau dynamique à travers des clubs métiers, webinaires et événements comme le forum DEV&CO (prochaine édition à Montpellier, les 13 et 14 novembre 2025) ;
- Produire et diffuser du contenu (publications, notes, dossiers, études, benchmarks etc.) ;
- Accompagner via le dispositif CNER Expertise ;
- Outiller les collectivités territoriales à travers le service CNER Collectivités.

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR 2025 - 2028 EN LIEN AVEC LA NOUVELLE DYNAMIQUE IMPULSÉE PAR LA FÉDÉRATION

Dans la continuité de la nouvelle dynamique engagée par le CNER, déjà concrétisée par le lancement de son nouveau site internet et de sa nouvelle identité visuelle, Jalil BENABDILLAH, président du CNER depuis mars 2025, présentera les grandes lignes de sa feuille de route pour la période 2025-2028. Celle-ci repose sur cinq priorités :

- Renforcer la cohérence, la force et la légitimité du réseau des agences ;
- Valoriser l'expertise territoriale des agences, en métropole comme en outre-mer ;
- Moderniser le réseau et un collège des agences ultramarines ;
- Faire du CNER un acteur national incontournable, producteur de contenu, animateur d'écosystèmes, créateur de synergies et porteur de projets ambitieux ;
- Élargir le réseau, en attirant de nouvelles agences non encore adhérentes.



Jalil Benabdillah

Président du CNER

À PROPOS DU CNER

Créé en 1952, le CNER est la fédération nationale des agences d'attractivité, de développement et d'innovation
www.cner-france.com

CONTACT PRESSE

Analès Marques - Responsable communication, relations presse & animation du réseau
a.marques@cner-france.com
06.68.06.04.17

UN RÉSEAU D'AGENCES PUISSANT, FRAGILISÉ PAR LES COUPES BUDGÉTAIRES

La France compte actuellement 128 agences réparties sur tout le territoire :

- 23 agences régionales (y compris dans les DROM-COM) ;
- 37 agences départementales ;
- 68 agences locales, dont 17 à l'échelle métropolitaine.

Majoritairement associatives (71 %), ces agences sont pour la plupart des structures à taille humaine : deux tiers comptent moins de 25 salariés. À l'inverse, les agences régionales sont souvent plus dotées, en lien avec l'ampleur de leur périmètre d'action.

Les champs d'intervention des agences sont multiples :

- Le développement exogène (62,5 %) et endogène (61 %) ;
- L'ingénierie territoriale (52 %) ;
- L'observation et les études (44 %) ;
- L'innovation (33 %) ;
- La marque territoriale (49 %) ;
- L'attractivité touristique (38 %), résidentielle (37 %) ou même médicale (9 %) ;
- Quelques rares agences mènent des actions en matière d'urbanisme (6 %).

Mais dans un contexte de baisse généralisée des budgets des collectivités, les agences font face à de nombreuses contraintes : en moyenne, elles subissent une diminution de **6,1 %** de leur budget annuel (soit **-220 750 €**). Cette pression financière se traduit par une réduction des actions, des non-remplacements de postes, voire des risques de licenciements.

Dans ce contexte tendu, le CNER affirme plus que jamais son rôle de soutien, de représentation et de valorisation de ces structures essentielles au développement des territoires.

● À PROPOS DU CNER

Créé en 1952, le CNER est la fédération nationale des agences d'attractivité, de développement et d'innovation
www.cner-france.com

● CONTACT PRESSE

Anaïs Marques - Responsable communication, relations presse & animation du réseau
a.marques@cner-france.com
06.68.06.04.17